



**PUBLICITÉ PRÉALABLE
POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION DE RESTAURATION (FOOD-TRUCK)**

Publicité du 20/11/2024 au 10/12/2024

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis : la Ville de Vaucresson a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un food-truck sur le parking du centre.

Période d'exploitation

Tous les mardis de 11h30 à 13h30 à compter du mois de janvier 2025

Pour candidater

Les candidats sont invités à se manifester **au plus tard le 10 décembre 2024** auprès du service juridique de la Ville par mail (marches-publics@mairie-vaucresson.fr), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Vaucresson
Service Juridique
Hôtel de Ville
8 Grande Rue
92 420 VAUCRESSON

Informations

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, contacter le service juridique : 01 71 02 80 32 – marches-publics@mairie-vaucresson.fr).

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.